



ASSEMBLEE

Margarita Sanchez-Mazas
Présidente
margarita.sanchez-mazas@unige.ch

**Procès-verbal de la réunion de l'Assemblée de l'IUFE
du 10 mars 2011
Pavillon mail, salle PM 015, de 17h00 à 19h**

Membres présents :

Corps professoral

Prof. Margarita Sanchez-Mazas, Faculté de psychologie et des sciences de l'éducation;
Prof. Anne Sgard, Faculté des sciences économiques et sociales;
Prof. Jean-Luc Dorier, Faculté de psychologie et des sciences de l'éducation

Corps des collaborateurs de l'enseignement et de la recherche

Marianne Jacquin, chargée d'enseignement, Institut universitaire de formation des enseignants
Dominique Isabelle Mili, chargée d'enseignement, Faculté de psychologie et des sciences de l'éducation
Rémy Kopp, chargé d'enseignement, Institut universitaire de formation des enseignants
Greta Pelgrims, maître d'enseignement et de recherche, Faculté de psychologie et des sciences de l'éducation

Personnel administratif et technique

Etudiant-e-s

Sophie Scheller, étudiante, Institut universitaire de formation des enseignants
Waël Almoman, étudiant, Institut universitaire de formation des enseignants
Victoria Beffa, étudiante, enseignement primaire, Institut universitaire de formation des enseignants
Mélanie Francisco, étudiante, Institut universitaire de formation des enseignants

Membres invités de manière permanente et présents :

Prof. Bernard Schneuwly, directeur, Institut universitaire de formation des enseignants
Catherine Walther Green, conseillère aux études, Institut universitaire de formation des enseignants
Sonia Bühler, adjointe à la direction, Institut universitaire de formation des enseignants
François Bertagna, représentant des enseignants du secondaire II, UNION

Laurent Vité, représentant des enseignants du primaire, SPG

Absents – excusés :

Prof. Andreas Müller, Faculté des sciences

Prof. Jérôme David, Faculté des lettres

Prof. Marcel Crahay, Faculté de psychologie et des sciences de l'éducation

Prof. Monica Gather-Thurler, Faculté de psychologie et des sciences de l'éducation

Marti Ruiz-Altaba, représentant des enseignants du secondaire II, UNION

Raphaël Fornallaz, représentant des enseignants du secondaire I, FAMCO

Après avoir salué les personnes présentes, la présidente ouvre la réunion et propose de passer à l'ordre du jour.

1. Approbation de l'ordre du jour

L'ordre du jour est approuvé.

2. Adoption du procès-verbal de la réunion du 10 février 2011

Le procès-verbal de la réunion du 10 février est accepté à l'unanimité avec les modifications suivantes :

Modification 1: Monica Gather-Thurler et Jérôme David doivent être inscrits dans les membres présents dans le groupe "Corps professoral"

Modification 2 : page 2, point 3. Ajouter : Anne Leyvraz-Grosfillier

Modification 3 : page 3, point 3. Enlever : **Elle élaborera, à la demande de la Présidente, une proposition concrète.**

Modification 4 : page 3, point 3. Ajouter : **Coût du CAS 7'500.- à méditer ; en dessous en terme de coûts à Genève.**

Modification 5 : page 3, point 3. Ajouter : Réactions

Modification 6 : page 3, point 3. Remplacer la phrase par : Pour le secondaire : **ils estiment difficilement concrétisable.**

Modification 7 : page 5, point 6 – fin 3^{ème} paragraphe. Ajouter : C'est une intégration purement formelle, bien payée mais la classe **de fonction** est différente. **A Genève c'est meilleur marché, le CAS romand est plus cher.**

Modification 8 : page 5, point 6 – fin 5^{ème} paragraphe. Ajouter : **Ils ont besoin d'un cours avec un contenu culturel.**

Modification 9 : page 6, point 7, dernier paragraphe, demander à MSM

3. Réception du RO avec les modifications (1 pièce jointe) et des documents de la MESP (4 pièces jointes)

Isabelle Mili demande à ce que les autres membres qui sont déjà partenaires (HEAD, HEM) puissent faire partie du Conseil de l'IUFE à part entière. Bernard Schneuwly répond que cela n'est pas possible car l'IUFE est un institut interfacultaire. On ne peut pas en discuter; si une modification du RO est souhaitée, il faut proposer la modification à la Direction. Le RO a été envoyé au Rectorat.

Modification : page 3, Article 4, point 3, modifier : le doyen de la Faculté et le recteur de l'Université

Les membres de l'Assemblée ont pris connaissances des documents de la MESP.

4. Information de la présidence

Pour le Certificat complémentaire en enseignement primaire, il faut prévoir une assemblée après le 7 avril (date du passage du règlement au Collège des professeurs de la FPSE) car les documents doivent encore passer au Rectorat.

Lors de la séance d'information de la MESP, il y avait 84 étudiants présents, on peut donc s'attendre à environ 75 candidatures pour 20 places disponibles.

Le recrutement des membres de la commission en charge des procédures d'admission reste interne au comité de programme. Les candidatures sont à déposer avant le 15 avril et l'approbation de l'Assemblée de l'IUFE doit être prononcée avant le 18 avril. L'Assemblée est informée que Francia Leutenegger pourrait assumer la présidence de cette commission d'admission. La composition de la commission d'admission sera soumise pour approbation à la prochaine séance de l'Assemblée.

La prochaine Assemblée de l'IUFE aura lieu le mardi 12 avril à 18h.

5. Questions à la présidence

Wael Almoman demande pourquoi la Faculté des lettres n'a pas été informée des leçons d'épreuve en didactique de l'histoire. Bernard Schneuwly rappelle que la prof. Aline Helg, membre de la Commission de nomination, est directrice du département d'histoire générale, ce qui devait suffire à garantir la diffusion de l'information.

6. Etudiant-e-s

a. Absences accordées aux étudiants et rattrapage par un travail supplémentaire

AFE : Les étudiants ne comprennent pas très bien la différence entre la notion de rattrapage et celle de travail supplémentaire qui sont décrites de façon très floue par l'IUFE.

« 1. Le Conseil et pré-conseil sont les seules raisons d'absence acceptées sans autre.

2. Ceci ne doit pas entraîner un travail supplémentaire.

3. Il va de soi cependant que les contenus des cours ou séminaires qui n'ont pas pu être suivis,

comme il est de coutume, doivent être rattrapés sous une forme à définir d'entente entre étudiant et enseignant. La forme que prend ce "rattrapage" dépend bien sûr des contenus et de la forme de l'enseignement donné. Il s'agit de ce qu'on pourrait appeler une mise à niveau en lien avec les contenus dont les personnes n'ayant pu suivre un ou plusieurs cours n'ont pu bénéficier. »

Mail de Bernard Schneuwly à David Warner du 18 novembre 2010.

On peut constater que les point 2 et 3 se contredisent. Point 2 : pas de travail supplémentaire. Point 3 : une "mise à niveau" est demandée. On demande l'explication de ces termes pour mieux comprendre et nous souhaiterions si possible l'annulation de tout travail supplémentaire, y compris une "mise à niveau" ou un "rattrapage" lors d'absences pour conseil ou pré-conseil.

Il est introduit une distinction entre rattrapage et travail supplémentaire, ce qui peut être difficilement contredit. Les conseils de classe priment-ils sur les cours à l'IUFE ? Est-il encore besoin de faire un travail supplémentaire si on va au conseil ? L'étudiant doit-il rattraper ce qui s'est dit dans le cours ou doit-il travailler sur un sujet qui dure le temps du cours, comme lire un article ou autre...sans que ça ait à voir avec le cours ? Faut-il un rattrapage du contenu ou un travail portant sur autre chose qui n'a rien à voir ?

Bernard Schneuwly : L'étudiant peut manquer et doit rattraper le contenu de l'atelier; il s'agit de travail **compensatoire**, non de travail supplémentaire ou de "punition". Bernard Schneuwly ne peut pas définir de règle absolue pour ce rattrapage, qui peut concerner des contenus, une démarche, un temps de travail. En principe, les CEs doivent donner un travail qui correspond à la durée des ateliers manqués, mais c'est parfois très difficile, comme lorsque le travail est "dans" la discussion. La présence est parfois mentionnée comme une condition de réussite des enseignements. Pour les cours "CR" (ex cathedra) les examens font foi.

Isabelle Mili rappelle que certains points ne sont vus qu'une fois pendant un enseignement, et lorsque les absences en début d'enseignement sont nombreuses, il faut s'assurer que le travail compensatoire demandé permette à l'étudiant-e de suivre le 2^e semestre. Lorsque l'étudiant est absent deux fois un travail de compensation est alors demandé car sinon l'étudiant dérape. François Bertagna suggère de prendre ces mesures lorsque l'étudiant manque plus de deux fois.

A ce jour, seules sont admises les absences dues aux conseils de classe dans les écoles. Waël Almoman souhaiterait y ajouter les évaluations des travaux de maturité, qui ont lieu à jours fixes. Jean-Luc Dorier rappelle que l'IUFE aussi a des cours à jours fixes. Bernard Schneuwly insiste sur le fait que les directeurs d'établissement connaissent les contraintes horaires auxquelles sont soumis les étudiants; les demandes de dérogation soumises à la direction sont examinées

individuellement.

b. Evaluations en fin de cours

Sophie Scheller mentionne que les évaluations de fin de semestre ont été "mal faites", voire parfois même pas faites du tout l'an dernier. Parfois, il s'est vu que le questionnaire devait être rendu en main propre à l'enseignant, ce qui n'est pas conforme. La reddition doit se faire de façon à garantir l'anonymat des auteurs de l'évaluation.

Bernard Schneuwly entend et assure que les informations nécessaires seront transmises. La direction a discuté avec les responsables d'ADEVEN et les évaluations seront désormais bien faites en fin d'année au semestre de printemps 2011, au moyen des questionnaires ADEVEN.

c. Absence de PO en didactique du droit et de la chimie.

On ne peut pas avoir des PO dans toutes les disciplines. Il n'y a, effectivement, pas de PO ni en droit, ni en chimie. Il n'existe juste pas de PO de didactique du droit, et les étudiant-e-s doivent automatiquement être intégrés dans les cours de didactique de l'économie, de l'histoire, etc.... La chimie sera une formation romande. Pour les cours de didactique de l'informatique, de l'économie et de la philosophie nous n'avons pas de professeurs au sein de l'IUFE et devons engager des chargés de cours.

Il n'y a pas de CE de chimie en MASE1 – CCDIDA. Le cours a été fermé cette année. En enseignement de droit, ils n'ont trouvé personne. En enseignement de la chimie, il n'y a paraît-il pas de poste proposé par le DIP, donc il n'y a pas de formation prévue. Sophie Scheller relève qu'il y a cette année un étudiant de chimie en 1^e année de MASE alors que certains titulaires du CCDIDA de chimie ont dû être "recyclés" en biologie.

d. Passage du MASE2 au CSD2 : engagement pour l'année suivante

La séance d'information du mardi 8 mars a déjà répondu au point d.

e. Pratique validée à 30 crédits : passage à 36 crédits et règlement CDIP.

Réponse de B. Schneuwly: les stages valent actuellement 30 crédits. L'an dernier, il n'était pas possible de dépasser 30 crédits (qui correspondent à un mi-temps). Avec le nouveau règlement, on aura en tout 48 crédits de pratique, soit 36 pour les stages, et 2 x 6 pour les ateliers. Les mesures transitoires impliquent que les étudiants en 1^e année de MASE verront leurs stages validés à hauteur de 36 crédits mais n'auront pas besoin d'effectuer le DDP.

f. Validation des stages

Sophie Scheller pose la question de l'évaluation des stages en responsabilité – les évaluations sont signées par le CE, qui ne fait qu'une à deux visites par année, alors que le FT vient de 8 à 10 fois.

Bernard Schneuwly rappelle que l'évaluation ne peut être faite et signée que par une personne engagée par l'Université, en l'occurrence les CE. Il est prévu que les CE prennent en compte les informations transmises par les FT. Marianne Jacquin mentionne qu'il y a des réunions régulières entre les CE et les FT, qu'un suivi attentif est indispensable. En tripartite il n'y a pas de désaccord entre les CE et les FT.

François Bertagna demande à quel niveau il faut intervenir en cas de divergence majeure et tardive.

Marianne Jacquin répond que s'il y a des signes de crise, le FT va voir le Rf-dir et les chargés d'enseignement sont rapidement mis au courant afin de trouver une solution au problème. S'il y a une divergence alors l'étudiant vient se présenter à la Direction pour régler les problèmes entre le CE – FT – la Direction et l'étudiant.

Les étudiants souhaiteraient avoir des critères d'évaluation. Comme déjà mentionné précédemment il y a 8 à 10 visites du FT plus 2 visites du CE. Donc ne pas reprocher le nombre de visites mais le calendrier.

Waël Almoman mentionne un "document" qui devrait comporter une évaluation distincte FT / CE. Marianne Jacquin rappelle qu'il y a un rapport de synthèse, un compte-rendu de tripartite, des comptes-rendus de visite de classe, et un rapport de synthèse en fin d'année, généralement co-rédigé par le CE et le FT.

Jean-Luc Dorier insiste sur le fait qu'il y a beaucoup de contrôle via la collaboration au sein des équipes de didactique, et qu'on ne peut pas sans cesse ajouter des rapports.

Waël Almoman insiste pour savoir, en cas de divergence, quelles traces sont laissées dans ce rapport ?

Bernard Schneuwly dit qu'en cas de divergence une enquête est menée par la direction. Il propose d'arrêter la discussion ici. Si l'AFE a des propositions alternatives à avancer, elle peut les faire par une demande écrite et concrète en version papier !

g. Évaluation de la didactique du français

Bernard Schneuwly signale le document qui donne les modalités, daté du 29 septembre 2010 (date à vérifier).

Sophie Scheller dit qu'elle a connaissance de ce document qui, pour elle, n'est pas clair.

Bernard Schneuwly répond que s'il y a des questions plus spécifiques concernant les critères ou le champ des évaluations, il faut aller le demander de vive voix aux CE.

Sophie Scheller et Waël Almoman signalent que cela fait deux ans que les étudiants demandent

aux CE des consignes claires et un calendrier fait à l'avance avec le contenu et les modalités des cours et qu'ils ne les ont toujours pas.

Bernard Schneuwly leur demande ce qu'est pour eux une modalité. D'après la Loi sur l'Université, un modalité c'est l'inscription : examen sur table, examen oral, ou travail suivi. Pour plus d'information, il faut demander à l'enseignant, ou, le cas échéant, s'adresser à la direction. C'est tout à fait extraordinaire de venir le 10 mars dire ces choses à l'Assemblée quand le problème s'est posé le 29 septembre 2010. L'information a été donnée et n'a pas suscité de réaction, alors qu'il était possible par exemple d'écrire au directeur.

Sophie Scheller rappelle que les points Etudiants ont été reportés à plusieurs reprises à l'Assemblée de l'IUFE. Margarita Sanchez- Mazas confirme qu'à l'Assemblée de l'IUFE, ces points ont été repoussés au moins deux fois.

Sophie Scheller signale que le calcul de la moyenne des différentes notes obtenues du semestre passé avait été expliqué aujourd'hui par le CE Serge Erard aux MASE1, alors que le premier semestre et les examens sont déjà finis.

Bernard Schneuwly affirme qu'il n'a jamais été question de moyenne. Il faut avoir acquis chacune des branches étant donné que ce sont des branches extrêmement différentes.

Sophie Scheller répond que ce n'était pas comme ça pour les MASE1 et CCDIDA l'année passée en 2009-2010. Il y avait une moyenne de deux notes sur chaque semestre. Il y avait en tout quatre notes, ce qui avait été expliqué en janvier 2010, alors que le premier semestre était quasiment fini. Cette année, visiblement, il n'y en a plus que trois réparties sur l'année, ce qui n'est écrit nulle part.

Bernard Schneuwly considère que ce débat-là ne concerne à peu près personne ici.

Sophie Scheller dit qu'on est là pour débattre et demande pourquoi les questions de l'AFE sont toujours repoussées en disant que ça n'intéresse personne.

Catherine Walther Green affirme que ce n'est pas un problème d'intérêt général qui porterait sur les modalités ou l'évaluation de l'IUFE. Là c'est un problème absolument spécifique dans le cadre d'un enseignement donné. Ça se passe bien dans les autres disciplines, ce n'est absolument pas pertinent de venir parler de cette question spécifique à l'Assemblée de l'IUFE.

Bernard Schneuwly rappelle qu'il faut soumettre les questions urgentes et spécifiques à un enseignement à la Direction et/ou aux responsables de la discipline concernée, et non à l'Assemblée de l'IUFE. Ce point ne concerne personne de l'Assemblée.

Sophie Scheller considère que les étudiants de français des deux années représentent une bonne centaine de personnes, autrement le tiers au moins des effectifs de l'IUFE, et qu'il ne s'agit pas là d'un problème spécifique.

Bernard Schneuwly signale que l'Assemblée ne traite pas des problèmes particuliers d'un cours particulier. Il ne s'agit pas d'un tiers des étudiants de l'IUFE mais d'un autre chiffre moins élevé.

Ce n'est pas parce que ce problème concerne beaucoup de gens que c'est un problème d'intérêt général. Le français est une matière particulière, on ne peut l'aborder d'un point de vue général.

Le problème ici, c'est que ce n'est pas conforme aux procédures. Les procédures ne sont pas de venir discuter ici d'un problème d'évaluation d'un cours particulier à l'Assemblée de l'IUFE. C'est la leçon qu'il faut en tirer.

Sophie Scheller affirme que l'AFE a envoyé ses revendications en privé voilà deux ans à la direction et est déjà venue discuter en privé avec la direction pour demander des critères d'évaluation qui soient clairement écrits et des contenus des cours qui soient clairement écrits et la demande de l'AFE n'a pas eu de résultat. L'AFE vient ici pour parler de choses qui n'ont pas été changées alors qu'elle a clairement émis des revendications en privé à la direction au sujet de ces choses depuis deux ans et qu'il n'y a pas de résultat. Il y a aussi des problèmes en deuxième année : il n'y a aucune consigne pour le semestre d'automne. Les consignes du second semestre ont été écrites le 15 mars après que les étudiants ont évoqué le respect du RO de l'IUFE Art. 6 al. 4.

A la réponse de B. Schneuwly de se baser sur les modalités d'examen, Sophie Scheller indique qu'il n'y a pas d'examen en deuxième année. Mais des dossiers et des documents à rendre en atelier sur l'année.

B. Schneuwly précise que le français est un enseignement interactif et qu'on ne peut donner de consignes en début d'année car le contenu des cours dépend de l'interaction qu'on a avec les étudiants. Donner des critères en début d'année empêche un enseignement interactif.

Isabelle Mili signale qu'on ne peut pas évaluer les étudiants sur quelque chose qu'on n'a pas vu en cours. Il faut avoir la liberté de pouvoir changer, même changer les critères d'évaluation. Imaginons que quelqu'un prépare un cours totalement irréalisable. Il serait curieux, et les étudiants seraient les premiers étonnés, qu'on les évalue sur une matière qu'ils n'auraient pas pu voir en entier. C'est tout à fait normal que les critères s'adaptent en fonction de ce qui est vu.

Sophie Scheller s'inquiète des éléments ajoutés au dernier moment : en décembre 2010, on nous a dit qu'il y aurait 4 éléments à mettre dans le dossier. En parallèle, Yann Vuillet vient nous dire tout d'un coup qu'il faut effectuer telle cinquième chose pour la semaine suivante pour l'inclure dans le dossier.

B. Schneuwly invite les étudiants à s'adresser à la direction.

h. Suppression de la session d'automne.

Une information plus détaillée est disponible sur le site. Bernard Schneuwly reconnaît que l'information initiale a peut-être été mal transmise par e-mail, après la session d'examens de janvier-février. S'il y a des étudiants qui n'ont pas reçu le courriel (problème récurrent des listes de

distribution), c'est un problème d'administration. Les directions des écoles insistent sur la nécessité de terminer en juin, et l'IUFE conseille aux étudiants de ne pas prendre le risque de se présenter en août pour une deuxième tentative. Cette situation met les directions et les étudiants dans une situation un peu désagréable. (En cas de 2^e échec à la session d'août, donc lorsque l'étudiant est éliminé de la formation, il risque d'être très mal vu par les parents de ses élèves, et même licencié, le statut de stagiaire étant précaire). Si une personne est en emploi (MASE, CSD2), la deuxième tentative a lieu à la session de janvier-février. Les étudiants peuvent demander une dérogation qui est à adresser à la Direction. La session d'août est maintenue pour les CCDIDA. C'est pour ça que nous conseillons aux étudiants de ne pas faire cette session.

Waël Almoman affirme que le discours a changé : là ce n'est pas un conseil que vous avez donné. Vous avez supprimé la session d'examens.

Catherine Walther Green signale que cette décision a été prise pour faciliter la vie aux étudiants. Si les étudiants souhaitent quand même faire leur session d'examen en août, ils peuvent le faire.

Sophie Scheller : Oui, car le fait que ce soit bon pour les étudiants qu'il fassent ou non cette session est une question qui ne concerne pas l'IUFE. Par contre les étudiants se rendent très bien compte qu'ils devront payer des taxes universitaires un semestre de plus, ce à quoi l'IUFE n'a certainement pas du tout pensé.

Isabelle Mili trouve indélicat de parler des taxes et estime que cela abaisse le niveau du débat.

Sophie Scheller trouve également que le niveau du débat s'abaisse.

Waël Almoman affirme qu'il y a une jurisprudence de l'Université de Genève qui est quand même l'organe faïtier qui ne permet pas cette suppression d'examen.

C. Walther Green répond que la session d'août de rattrapage n'a pas été supprimée.

Waël Almoman déclare qu'ils feront recours. Il s'étonne du fait qu'on ne tienne pas compte d'un travail de maturité car c'est un problème qui concerne les directions d'établissement du DIP et mais qu'on supprime une session d'examen pour arranger les directions. Cela pose un problème d'équité de devoir demander une dérogation pour effectuer quelque chose à laquelle on a normalement droit. En plus, les dérogations sont traitées de façon très inégale. Les cas des étudiants sont tous traités individuellement à l'IUFE. Il questionne le principe d'égalité de traitement des étudiants à l'IUFE. L'AFE prend simplement acte de ce qu'a dit l'IUFE sur cette question. Il signale que l'AFE a l'impression de ne pas être entendue par la direction. Sophie Scheller quitte la salle.

Waël Almoman rappelle que l'évaluation de la didactique du français n'a jamais été discutée. Bernard Schneuwly, quant à lui, rappelle que cette question est le seul point de l'ordre du jour qui ne concerne pas l'Assemblée de l'IUFE.

Marianne Jacquin intervient et propose d'expliquer aux étudiants de l'AFE quels sont les points qui peuvent être discutés à l'Assemblée. Margarita Sanchez-Mazas note la maladresse de la formulation de Bernard Schneuwly concernant la notion d'intérêt général, et prendra contact avec les étudiants de l'AFE suite à cette discussion. Manifestement, la différence entre modalités et critères d'évaluation n'a pas été comprise. La proposition de la présidente de l'Assemblée de

clarifier certains points lors de l'assemblée générale de l'AFE le 15 mars est vigoureusement rejetée par Waël Almoman, président de l'AFE.

Bernard Schneuwly va discuter avec les chargés d'enseignement du français. Il ne comprend tout de même pas pourquoi le problème n'est annoncé que maintenant.

7. Modification du règlement d'études FORENSEC

Le Règlement d'études présenté à l'Assemblée intègre les contraintes de la CDIP qui doivent être respectées pour espérer obtenir l'accréditation. Le Règlement entérine le déplacement du travail de fin d'études du Dossier de développement professionnel (DDP) au séminaire de recherche en didactique.

L'essentiel de la discussion tourne autour du statut du DDP, avec des conséquences pour l'emploi des chargés d'enseignement. Bernard Schneuwly donne les assurances nécessaires sur ce point (J.-M. Tosi assurera l'essentiel de l'enseignement du DDP nouvelle formule et complètera éventuellement avec une charge en didactique de l'italien; S. Pellanda Dieci augmentera sa participation à "Profession enseignante", et le temps de travail IUFE du prof. Vanhulle sera diminué au profit de son poste FPSE).

Il s'avère que le document soumis à l'Assemblée pour approbation n'a pas été examiné par le Comité de programme dans sa forme actuelle. La nouvelle version du Règlement d'études est donc renvoyée au Compro pour préavis.

8. Modification des plans d'études FORENSEC

Comme pour le point 7 ci-dessus.

9. Référentiel de compétences

Ajourné

10. Commission des équivalences et des VAE : recrutement de nouveaux membres

Ajourné

11. Commission d'opposition

La composition exacte des commissions d'opposition dépend des facultés. Le règlement RIO-Unige prévoit que les membres de ces commissions sont désignés directement par le Décanat ou par délégation par le Collège des professeurs – donc à l'IUFE, par le Comité de direction. L'Assemblée n'a pas à approuver la composition de la commission d'opposition.

12. Image de l'IUFE

Ajourné

11. Divers

Isabelle Milli demande s'il est possible de transmettre des projets des plans d'études du DAS. La réponse est positive dès que les documents sont approuvés par le Rectorat

Vu l'heure avancée de la réunion, la présidente propose de différer les autres points à la prochaine séance.

Les points pour la prochaine séance :

- Référentiel de compétences (2 pièces jointes)
- Commission des équivalences et des VAE : recrutement de nouveaux membres
- Règlement d'études Forensec et plans d'études associés

La prochaine réunion de l'Assemblée est fixée au 12 avril 2011 à 18h.

La présidente remercie l'Assemblée et lève la séance à 19h35.

Ms, cwg et lo, le 14 mars 2011